

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1288**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Valorisation des données au service de la transition énergétique - Prolongation de la convention gaz réseau distribution France (GRDF) Adict pour l'accès aux données de consommation de gaz

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1288**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Valorisation des données au service de la transition énergétique - Prolongation de la convention gaz réseau distribution France (GRDF) Adict pour l'accès aux données de consommation de gaz

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon a approuvé son schéma directeur des énergies (SDE). Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique, la Métropole porte des ambitions et des objectifs ambitieux visant, notamment, à baisser de 20 % les consommations d'énergie du territoire d'ici à 2030 par rapport à 2013, et à accompagner les ménages à la maîtrise de leur consommation en s'appuyant sur leurs données énergétiques.

Cette ambition se concrétise par des actions visant à industrialiser la collecte de données énergétiques pour la création de services énergétiques aux particuliers, entreprises et collectivités du territoire dans une logique de service public encadré par la Métropole (projet *Lyon Living Lab Energie*).

*Via* le projet *Lyon Living Lab Energie*, la Métropole entend lever les freins à l'accès et l'utilisation des données au service de la transition énergétique. En particulier, elle développe des services afin de faciliter l'utilisation des données multi-énergies (électricité, gaz, chaleur) pour :

- accompagner l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public (Métropole, communes, bailleurs, etc.) : répondre aux obligations réglementaires traduites dans le dispositif Éco-énergie tertiaire, réaliser des audits, télésurveiller les installations énergétiques,
- accompagner les citoyens dans le suivi et la maîtrise de leurs consommations énergétiques *via* une analyse de leurs consommations et des défis associés,
- accompagner la rénovation des logements : identifier les bâtiments les plus énergivores *via* un cadastre énergétique, réaliser des audits énergétiques et des analyses post-travaux pour vérifier la performance des bâtiments rénovés.

Le projet *Lyon Living Lab Energie* que porte la Métropole est lauréat de l'appel à projet démonstrateurs industriels pour la ville durable (DIVD) de 2015. L'action d'accompagnement à la rénovation des logements fait partie de la candidature lauréate à l'appel à projets Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) du 13 septembre 2019.

## II - Modalités d'accès aux données de consommation énergétique

Ces services sont, notamment, alimentés par les données de consommation issues des compteurs communicants. L'accès à ces données est possible, sous réserve du consentement des personnes physiques ou morales concernées, *via* les gestionnaires de réseaux.

En particulier, l'accès aux données de consommation de gaz, à la maille du point de livraison et à un pas de temps journalier, se fait *via* le service GRDF Adict proposé par GRDF. Suite à la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-3735 du 10 février 2020, la Métropole a signé, le 17 avril 2020, un contrat pour accéder à GRDF Adict. Elle l'utilise actuellement pour le service de suivi des consommations électricité, gaz et eau pour les citoyens ainsi que pour récupérer les données de consommation de gaz du patrimoine métropolitain. Ce contrat arrive à échéance le 17 avril 2022.

Afin de bénéficier d'une continuité de service, nécessaire aux services d'ores et déjà en place, et en attendant la rédaction d'un nouveau modèle de contrat en cours de préparation avec GRDF, un avenant de prolongation du contrat actuel, d'une durée de 6 mois, est nécessaire. Les modalités d'accès à la donnée ainsi que les responsabilités des différentes parties dans l'accès aux données restent telles que définies dans la convention du 17 avril 2020, approuvée par la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-3735 du 10 février 2020. L'utilisation du service reste gratuite ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant de prolongation pour une durée de 6 mois du contrat GRDF Adict pour le maintien de la transmission des données de consommation et contractuelles de gaz.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278557-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---